

## Sorties nature pour TOUS

**La SRIAS participe financièrement aux sorties avec l'association Escapade Liberté Mobilité (ELM) pour toute réservation avant le 30 octobre 2018**

**Pour découvrir l'association, RV sur le site : [www.escapadelibertemobilite.org](http://www.escapadelibertemobilite.org)**

### Les « Escapades-vous »

Les sorties nature organisées par Escapade Liberté Mobilité (ELM) sont ouvertes à tous, grâce à un véhicule tout terrain mis au point par l'association, qui permet la meilleure autonomie possible aux personnes à mobilité réduite.

RV sur le site : [www.escapadelibertemobilite.org](http://www.escapadelibertemobilite.org)



Les sorties ont lieu principalement dans le parc naturel régional du Vexin.

Les dates, heures et lieux de rendez-vous disponibles sur le site de l'association.

- Les personnes en fauteuil pourront utiliser de manière autonome, sans transfert, conduit par joystick.
- Les personnes marchant difficilement peuvent également utiliser ces véhicules, dont la deuxième génération comprend deux places.
- Les personnes souffrant d'un autre type de handicap pourront être accompagnées de manière personnalisée. Elles sont invitées à informer au préalable les organisateurs de leurs attentes.
- Les personnes valides participeront à la balade à leur propre rythme.

Tarif PMR avec mise à disposition d'un véhicule autonome et d'un aidant pour la conduite.

La SRIAS prend en charge la totalité des frais, pour les sorties de 2 h (tarif normal : 35 €) ou 3 h tarif normal 45€)

L'association accorde la gratuité à l'accompagnateur habituel d'une personne en situation de handicap participant à la sortie.

Tarif « marchants » :

La SRIAS prend en charge 50% du prix, 3 € restent à la charge de l'agent.

### Les autres sorties

Balades accompagnées, balades avec un âne, biathlon handi-valide, ...

Consulter le site pour connaître le programme et les tarifs :

<https://www.escapadelibertemobilite.org/Catalogue-des-programmes-d-activites>

La SRIAS prend en charge la totalité du coût pour les PMR ayant besoin d'un véhicule, 50% pour les marchants.



